

Projet d'anéanter la petite vérole / [Antoine Le Camus].

Contributors

Le Camus, Antoine, 1722-1772.

Publication/Creation

Paris : L.E. Ganeau, 1767.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/vqkbkmp5>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

PROJET

5

D'ANÉANTIR

LA PETITE VÉROLE.

Par M. ANTOINE LE CAMUS,

*Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université
de Paris, ancien Professeur des Écoles, Professeur
actuel de Chirurgie Française, Membre des Académies
Royales d'Amiens & de la Rochelle, de la Société
Littéraire de Châlons-sur-Marne, &c.*



A PARIS,

Chez LOUIS-ÉTIENNE GANEAU, Libraire,
rue Saint-Severin, à Saint-Louis,
& aux Armes de Dombes.

M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION.

PAROLE

DE LA

LIBRAIRIE

61

de la Librairie de la Faculté de Médecine
de la Faculté de Médecine de Paris
de la Faculté de Médecine de Paris
de la Faculté de Médecine de Paris



de la Librairie de la Faculté de Médecine
de la Faculté de Médecine de Paris
de la Faculté de Médecine de Paris
de la Faculté de Médecine de Paris

M. D. C. C. L. X. V. I. I.

APPRENTISSAGE



AVERTISSEMENT.

L'IDÉE d'extirper la petite Vérole , peut venir à tous les hommes. Il est naturel de chercher à se garantir d'une maladie contagieuse qui nous environne. Monsieur *Rast* a proposé avant nous cette idée dans un Mémoire qu'il a lu le 19 Juillet 1763 , dans l'Académie des Sciences , Belles-Lettres & Arts de Lyon. *

* Réflexions sur l'Inoculation de la

Nous n'avions pas lu cet Ouvrage quand nous avons composé ce discours , ni quand nous en avons fait lecture à la Faculté. Ce n'est que lorsqu'on nous a fait entendre que notre projet n'étoit que le développement de l'idée de *M. Rast* que nous en avons pris com-

petite Vérole , & sur les moyens qu'on pourroit employer pour délivrer l'Europe de cette maladie. Par *M. Rast* , fils , Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier , Professeur agrégé au Collège de Lyon , Membre de l'Académie de la même Ville , à Lyon 1763. chez Aimé de la Roche.

AVERTISSEMENT. v
munication. Le lecteur jugera
s'il y a de la ressemblance
entre les deux Ouvrages : en
tout cas il n'y a pas de mal
que le public ait sur une ma-
tiere aussi intéressante deux
Ouvrages composés par deux
Auteurs qui ne se connois-
soient pas , & qui ne se sont
pas communiqués leur façon
de penser. Les principes de
l'un serviront de confirmation
aux principes de l'autre. Nous
nous félicitons d'être du même

vj *AVERTISSEMENT.*

sentiment que M. *Rast*, nous ne pouvions avoir une meilleure autorité pour nous ; & si nous nous rencontrons dans le même plan, c'est que la vérité n'est qu'une.



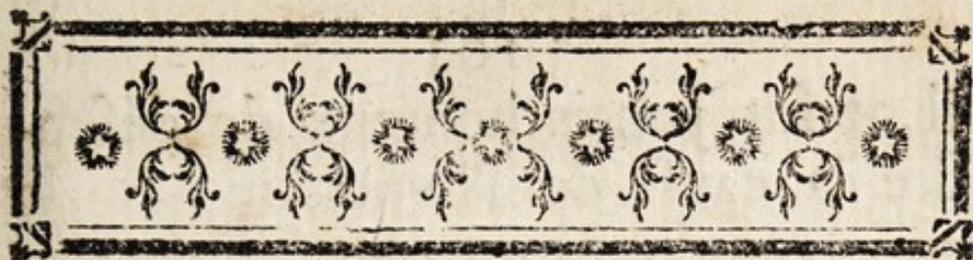
Le Lundi 19 Octobre 1767.

La Faculté étant assemblée solem-
nellement, M^e. Le Camus a dit :

MESSIEURS,

VOUS avez écouté avec
beaucoup d'attention les Mé-
moires pour & contre l'Inocu-
lation. Je vous présente aujour-
d'hui un troisieme parti à pren-
dre. Il est juste qu'avant de
prononcer sa décision, la Fa-
culté considere sous toutes les

faces une affaire aussi importante. Il est de son honneur même qu'on ne puisse rien imputer ou à son inattention, ou à sa négligence. Je vous soumets mes réflexions. C'est à vous seuls qu'il appartient de juger si je suis fondé en raisons & en preuves. Je serai court, parce qu'il est inutile que je vous rappelle des principes que vous savez aussi bien que moi. J'ai pris tout le tems convenable pour ne choisir que les réflexions nécessaires.



P R O J E T

D'ÉTEINDRE

LA PETITE VÉROLE.

✱✱✱ E même que l'intérêt public,
✱✱✱ **D** la soumission aux ordres du
✱✱✱ Parlement, le devoir de ma
profession exigeoient que j'examinasse
scrupuleusement les raisons de ceux
qui veulent prévenir la nature en
insérant la petite vérole, & de ceux
qui aiment mieux attendre que la
nature afflige par elle-même de cette
maladie les sujets qu'elle n'en veut
pas épargner ; de même aussi ces
motifs sacrés pour tous les honnê-
tes-gens exigent que je dise libre-
ment mon sentiment, quand même
il devoit être unanimement rejeté.

Il ne fut jamais honteux de défendre la cause de l'humanité , & de ne pas emporter tous les suffrages.

Je ne puis le dissimuler ici , l'examen que j'avois fait des raisons tantôt vraies , tantôt spécieuses de la part des Inoculateurs & des anti-Inoculateurs , m'avoit laissé dans un doute dont je ne pouvois me tirer, Ce n'est pas que les deux partis ne se soient bien défendus. Les attaques ont été vives , les combats opiniâtres , les retraites prudentes ; mais la victoire restoit toujours incertaine , & les gens sages qui n'épousent aucun esprit de parti , ne savoient à qui donner la palme. Plusieurs se sont tirés de ce doute & de cet embarras , en s'attachant de même que moi à une proposition moyenne , bien simple , qui frappe par son évidence : c'est que bien loin de hâter , ou d'attendre la petite vérole , il vaudroit mieux ne pas l'avoir. Partons de cette proposition

qui ne peut être contestée. Embrassons ce parti s'il est le meilleur & le plus avantageux.

Ne pas avoir la petite vérole, maladie aussi universelle, paroîtra d'abord à des yeux inattentifs & peu clairvoyans sur les marches de la nature, un projet absurde. Evitons la précipitation dans nos jugemens, & examinons avant de prononcer. En effet, est-il absolument nécessaire d'avoir la petite vérole pour obtenir une vie longue & saine? Non, puisqu'il se trouve plus du quart des hommes qui n'ont jamais eû, qui n'auront jamais cette maladie, & qui jouissent de la meilleure santé. Voyons à présent si les moyens qu'on peut présenter pour arrêter cette contagion sont chimériques.

Il se présente naturellement à l'esprit deux moyens. Le premier, l'étouffer la petite vérole avant son développement par des moyens phy-

siques. Le second, de l'anéantir dans son principe par des moyens politiques. Discutons séparément la possibilité de chacun de ces moyens.

A R T I C L E I.

Possibilité d'empêcher le développement de la petite Vérole, par des moyens Physiques.

EST-IL possible de trouver un spécifique qui absorbe & éteigne entièrement le levain de la petite Vérole au moment qu'il donne des signes de sa présence? L'analogie nous engage à le croire, & cette croyance ne répugne pas à la raison. L'Alkali volatile arrête les progrès du venin de la vipere. Il est un antidote contre la morsure du Serpent à sonnettes. Le mercure résiste au virus que les

François ont pris au siège de Naples. Pourquoi ne seroit-on pas assez heureux pour découvrir un spécifique, qui attaquerait, sans danger pour les malades ; le levain variolique ou du moins pour trouver une méthode qui saisissant le mal dès le premier moment de l'invasion, empêcheroit toute fièvre, toute éruption, sans exposer la vie des malades.

Boërrhaave dont nous respectons tous le génie, & la grande étendue de sciences, s'étoit occupé de cette idée. Il prétendoit avec un amalgame de mercure & d'antimoine, anéantir le levain variolique, ou du moins le rendre sans effet. Les succès n'ont pas sans doute répondu à ses espérances ; mais il est beau d'avoir tenté, & *Boërrhaave* est un bon modèle à suivre. Ce que son travail & sa pénétration ne lui ont pas donné, peut être accordé par le hasard à quelqu'autre qui sera moins habile que l'Hippocrate Hol-

landois. *Audaces fortuna juvabit.*

Puisqu'il s'agit de possibilité, nous proposerons ici une conjecture. Chacun fait la propriété du Quinquina de résister à la pourriture & à la gangrène, de diminuer les grandes suppurations, de supprimer même quelquefois totalement le pus, ou du moins de lui donner une qualité plus louable, d'être employé avec succès, non-seulement dans les fièvres intermittentes; mais encore dans toutes les fièvres subintrantes, & quelquefois putrides. Ce médicament soit seul, soit joint au nitre, ou au camphre, &c. donné dans le tems que le sang est encore en effervescence, n'empêcheroit-il pas la suppuration de survenir, & n'étoufferoit-il pas la petite vérole dans son enfance? Nous abandonnons cette épreuve qui ne paroît pas dangereuse, à ceux qui ont occasion de faire des expériences.

Quelques-uns ont cru que par les

saignées multipliées , & un traitement antiphlogistique , ils s'opposeroient à la fureur du levain varioleux , & l'étoufferoient dès sa naissance. Ils se sont trompés , ils n'ont pas réussi. Tout ce qu'on peut conclure de cette méthode , c'est qu'elle est insuffisante , & qu'elle n'exclut pas une autre qui remplisse les vues que nous proposons.

D'autres ont imaginé des préservatifs contre la petite vérole. On en trouve quelques-uns dans les pharmacopées & dans les livres de Médecine pratique. Nous nous souvenons d'avoir lû dans les Ouvrages de *Berkeley* , Evêque de Sloane , que plusieurs avoient été préservés de la petite vérole par l'usage de l'eau de Goudron. Vous trouverez dans les Mémoires des curieux de la nature, (*ann. 3. observ. 9. & 56. pag. 13. & 56.*) que si le mercure doux n'empêche pas toujours l'invasion de la petite vérole , il en fa-

cilite l'éruption avec cet avantage de diminuer considérablement la quantité des boutons. *Velfchius* & *Langius* employoient la myrrhe pour préserver de la petite vérole , & *Etmuller* assure par sa propre expérience , *hanc essentiam præservare ab incurfione variolarum, adeò ut nulatenus iisdem corripiantur, quàm etiam correptos minùs graviter laborare.* Colleg. pract. tom. 2. part. 1. pag. 351.

M. *Monro* , cite l'exemple (a) d'une Dame qui se trouvant dans un endroit où la petite vérole faisoit beaucoup de ravages , & crai-

(a) Lettre de M. *Alexandre Monro* , Membre de la Société Royale , du Collège Royal des Médecins , & Professeur de Médecine & d'Anatomie , dans l'Université d'Edimbourg , adressée aux Commissaires de la Faculté de Médecine de Paris , sur l'Inoculation de la petite vérole en Ecoffe. Elle se trouve imprimée dans le Journal Economique du mois de Septembre 1765 , pag. 425.

gnant que ses enfans ne la prissent, eut soin de les faire baigner tous les jours dans de l'eau ou l'on avoit mis infuser des feuilles, & de la cendre de genièvre. Aucun ne l'eût, quoiqu'ils fussent au nombre de huit, ou neuf, & que quelques-uns soignassent dans la suite ceux de leurs enfans qui en étoient attaqués.

M. *Nicolas Rose*, Médecin de Sa Majesté Suédoise, a employé avec succès des pilules anti-septiques & laxatives, pour prévenir la petite vérole confluente. (b) Il en fit

(b) Voici la composition de ces pilules préservatives. Prenez quinze grains de Calomelas bien préparé, autant de Camphre & autant d'Aloës tiré à l'eau, & vingt-cinq grains d'extrait de Gayac; mêlés le tout ensemble, pour en faire suivant l'art des pilules de deux grains chaque, que vous envelopperés d'une feuille d'argent. On en donne le matin trois ou quatre pilules, & on augmente suivant l'âge. Voyez ce détail dans le Journal Économique du mois de Mars 1765. pag. 133.

les essais dans les années 1744, & 1750; lorsqu'une petite vérole confluente & très-meurtrière ravageoit la Ville d'Upsal.

Nous ne dirons pas quel degré de confiance on doit donner à ces préservatifs, ou à tout autre de cette nature. Les expériences bien faites & multipliées doivent seules être écoutées & admises.

La possibilité des préservatifs une fois reconnue, qu'on nous apprenne; 1^o. si ces préservatifs doivent être continués tout le tems de la vie, ce qui seroit un grand assujettissement auquel peu de personne s'astrieroient, ou bien s'il suffit d'en avoir fait usage pendant un certain tems pour être toujours à l'abri de la contagion.

2^o. Si les personnes qui se soumettent à l'épreuve du préservatif, sont celles qui devoient avoir un jour la petite vérole; ou bien, si elles ne sont pas plutôt du nombre

de celles dont l'heureuse constitution les exempte à jamais de cette contagion.

3°. Si cette heureuse constitution à des signes qui puissent la faire reconnoître, afin qu'on puisse en approcher & lui ressembler.

Ces questions qui sortent d'elles-mêmes de notre sujet, sont pour le moins aussi importantes que celles que proposent différentes Académies, tant Etrangères, que Nationales. Elles sont à mes yeux d'une plus grande utilité, & dignes d'un plus grand prix. Celui qui découvreroit un spécifique sur, ou une méthode certaine pour évacuer le levain variolique dans son principe, mériteroit d'être assis auprès des Trajans & des Titus.



ARTICLE II.

*Possibilité d'extirper la petite
Vérole par les moyens
politiques.*

AVANT de proposer les moyens politiques pour extirper la petite Vérole ; il est nécessaire d'examiner si nous portons en nous le germe de cette maladie , & de savoir si elle n'est que simplement contagieuse : car si nous portons en nous-mêmes ce germe , il est inutile de chercher à en couper les racines par des précautions politiques. On ne pourroit l'anéantir qu'en détruisant pour ainsi dire notre existence.

Ce germe prétendu que nous apportons en naissant , est une chimère. Il n'existe pas plus dans nos veines

que celui de la gale , de la rage , de la peste , ou de tout autre maladie contagieuse. Certainement on n'a jamais avancé sérieusement que les semences de ces levains fussent cachées dans notre sang pour ne paroître que trente ou quarante ans après , à l'occasion de quelques causes secondaires. L'expérience fait voir que la gale , la rage , la peste , les vices vénériens , les accidens qui arrivent après la morsure des animaux venimeux , ne sont que le produit d'une matiere étrangere , introduite dans l'économie animale par les pores de la peau , par la respiration , par la déglutition , par une plaie , par un contact immédiat ; & que jamais on ne seroit affligé de ces fléaux si on n'étoit jamais exposé à l'action des causes qui produisent ces effets déterminés. On ne nous induira à croire le contraire , qu'en nous citant des exemples opposés , & des faits qui ne seront

pas des exceptions à la regle générale. Nous les attendons.

Nous pourrions prouver par l'histoire même de la petite Vérole, qu'elle n'est pas une maladie innée, & que nos premiers ancêtres ne pouvoient nous la transmettre ne l'ayant pas. *Nemo dat quod non habet.* En effet, pourquoi ce silence de tous les observateurs Grecs, de tous les Médecins & de tous les Historiens Latins, sur une maladie qui exigeoit de leur part la plus sérieuse attention, qui les auroit environné de tous côtés, qui souvent leur auroit enlevé les têtes les plus précieuses? Ce n'est pas certainement oubli, ni négligence. C'est que cette maladie leur étoit inconnue; c'est qu'elle n'existoit pas dans leurs contrées; c'est que n'étant pas spontanée, il falloit qu'elle se communiquat de proche en proche, comme la peste; & que quelqu'un l'apportat dans l'Empire des Grecs ou des Romains,

de même que *Christophe Colomb* apporta de l'Amérique le poison qui infecta les sources de la vie, & qu'on a déjà proposé d'extirper par des moyens politiques, sans que les gens sensés y entrevissent la moindre impossibilité.

On ne trouve dans les monumens historiques aucun vestige de l'existence de la petite Vérole avant le sixième siècle de l'Ere-Chrétienne. Elle a été presque inconnue en Europe, jusqu'au commencement du dixième siècle que *Rhasès*, Médecin Arabe, mort en 932, en a donné un Traité, auquel ceux qui l'ont suivi, ont très-peu ajouté tant pour la description & le pronostic, que pour le traitement. Elle n'a passé en Amérique que lorsque les Européens l'y ont porté, il y a environ 270 ans, en échange du mal vénérien qu'ils recevoient des naturels du pays. Il résulte de ces faits, que la petite Vérole n'est qu'une mala-

die acquise , & qu'on peut s'en garantir de même que de la Vérole , en évitant toute communication.

Or , si le virus variolique ne se prend que par communication , ne pourroit-on pas agir à son égard de la même manière qu'on s'y est pris pour éteindre la lépre en Europe ? On a coupé toutes les voies à la contagion , & la lépre a cessé. Qu'on renouvelle donc pour la petite Vérole les mêmes réglemens qui ont été en vigueur contre la lépre ; qu'on modifie ces réglemens suivant les circonstances , par exemple.

1^o. Qu'on établisse hors des Villes , ou à leurs extrémités , sur le bord des rivières , des hospices pour retirer ceux qui seront attaqués de la petite Vérole.

2^o. Que parmi ces hospices , les uns soient des Hôpitaux pour recevoir les indigens , & les autres des refuges où les gens aisés pourront faire telle dépense qu'ils jugeront à propos.

propôs. Il est des moyens d'établir ces hospices sans vexer les particuliers & sans charger l'Etat. Supposant encore qu'il en coutât quelque argent à l'Etat, il y gagneroit des hommes; ce qui seroit un plus grand profit. Supposant qu'il en coutât quelque argent aux particuliers, ils y trouveroient leur sûreté, leur santé & leur vie; ils n'emploient pas toujours leur argent à un si bon usage.

3^o. Qu'il y ait des Médecins, des Chirurgiens, des Apoticaire, des Gardes, des Directeurs, des Inspecteurs, &c. dans ces hospices, afin que les malades soient promptement servis, & ne manquent d'aucun secours, tant pour le temporel, que pour le spirituel; mais que ces personnes soient bien pensionnées, à cause du sacrifice de leur liberté. Elles ne sortiront pas des hospices sans des permissions particulieres, afin de ne pas porter la contagion dans les différens quartiers de la Ville.

4°. Que les malades qui auront plus de confiance dans leur Médecin ordinaire , soient libres de l'appeller ; mais qu'on prenne les plus grandes précautions pour que ces Médecins en sortant des hospices , ne transportent plus loin la contagion. Que les Inspecteurs leur fassent changer d'habit en entrant , qu'ils reprennent leurs vêtemens en sortant , qu'on les lave , qu'on les parfume , &c.

5°. Qu'il y ait des chaises à porteur qui servent seulement à aller chercher les malades attaqués de petite Vérole , & qu'elles ne rentrent jamais dans la Ville sans avoir été auparavant parfumées.

6°. Que les convalescens ne sortent des hospices que quand tout danger pour la contagion sera passé , & qu'on aura pris les plus exactes mesures pour qu'ils ne reportent dans la Ville l'empreinte du mal dont ils ont échappés. Qu'on porte surtout

son attention sur le linge qui aura servi pendant le tems de la maladie, &c. Les Inoculateurs nous apprennent qu'un fil imbus du pus variolique, conserve pendant des années entières sa vertu. Que d'Inoculations ont été faite par la voie du linge ! Je crois que le meilleur parti seroit de le brûler.

7°. Qu'on publie les Loix les plus sévères à l'égard de ceux qui attaqués de la petite vérole, voudront rester dans leur demeure.

8°. Qu'ils soient astraits à avertir les Commissaires des quartiers nommés pour veiller à la sûreté publique, & qu'on les oblige de mettre à leur porte un signe pour marquer qu'il y a à craindre pour la contagion dans cette maison.

9°. Que les Médecins, Chirurgiens, Confesseurs, Gardes, Parens, Voisins, soient obligés de déclarer au Commissaire, à un Exempt, ou à tout autre préposé pour cette Po-

lice, qu'ils soignent, qu'ils assistent, &c. un malade attaqué de la petite Vérole dans telle maison. Que ces personnes mandées usent des plus grandes précautions pour ne pas répandre l'allarme ni la contagion.

10°. Que le Commissaire du quartier prenne un état de l'ameublement de la chambre dans laquelle est le malade, des utensiles qui sont à son service, des personnes qui l'approchent.

11°. Que non-seulement après la convalescence, on brûle dans un endroit désigné, le lit, les hardes, les utensiles du malade & tous les meubles qui se seront trouvés dans la chambre au tems de la maladie; mais encore qu'on brûle également les hardes des Gardes, des Domestiques, de tous ceux qui auront servis, ou approchés le malade, sauf leur recours contre celui qui aura resté volontairement au milieu de ses concitoyens, ayant une maladie

contagieuse, & pouvant éviter ces frais en se retirant dans les hospices.

12°. Que ceux qui manqueront aux formalités susdites, soient mulctés au profit des hospices, pour avoir exposé la vie & la santé de leurs concitoyens sans les prévenir; nous pourrions dire même pour avoir occasionné des homicides par leur imprudence & leur rebellion.

13°. Que ces Loix soient établies non-seulement pour Paris; mais encore pour toutes les Villes, Bourgs & Bourgades du Royaume.

14°. Que sur les Ports de Mer on veille exactement à faire faire les quarantaines, sur-tout à ceux qui viendront des pays suspects, & où l'on saura par des avis surs que la petite Vérole regne épidémiquement.

Nous ne présentons-ici qu'une esquisse de ce qui pourroit se pratiquer, notre dessein n'étant pas d'anticiper sur les droits du Gou-

vernement & du Parlement. C'est à la sagesse & à la prévoyance de ceux qui y président à établir des Loix jugées nécessaires pour le salut des Citoyens. Nous présumons, nous sommes mêmes persuadés qu'avec une Police bien établie & rigoureuse, la petite Vérole sera en peu de tems considérablement affoiblie, si elle n'est absolument détruite. La raison en est simple & palpable: comment la petite Vérole reparoît-elle, ne trouvant plus les moyens de se reproduire.

Ici se présente une foule d'objections. Nous ne répondrons qu'aux principales.

Ces Loix, dira-t-on 1^o, qui seront sévères, léseront la fortune d'un particulier, écarteront le fils de son pere, la femme de son mari, la mere de ses enfans, un ami de son ami dans le tems que leurs secours mutuels seroient les plus utiles.

Nous répondrons qu'effectivement ces Loix seront sévères, & qu'elles doivent être sévèrement exécutées. A quoi serviroient des Loix qui ne seroient que comminatoires, & qui ne seroient pas maintenues par l'autorité? Depuis quand ne regarderoit-on les loix que comme de simples épouvantails dont se rient ceux qui se familiarisent avec eux? La Loi qui porte sur le bien, doit-elle être aussi inébranlable, & aussi inaltérable que lui, & elle doit-elle être exécutée par tous les hommes. Il n'y a que la nécessité qui puisse en dispenser. L'homme vertueux n'a jamais craint une Loi juste, elle étoit déjà écrite dans son cœur, & il y étoit déjà soumis.

Une simple réflexion dissipe tout l'odieux de cette objection. Car enfin, qui pourroit se plaindre de ces Loix? Quel est l'homme qui en seroit lésé? Seroit-ce celui qui a eu la petite Vérole? Il n'a rien à crain-

dre , il ne peut que se féliciter ; on le met à l'abri de la récidive qu'il pourroit appréhender. Seroit-ce ce lui qui n'a pas eu la petite Vérole ? Mais toutes les précautions que l'on prend ne tendent qu'à lui éviter un mal qui entraîne souvent avec lui la difformité & la mort. Or si ce n'est ni celui qui a eu la petite Vérole , ni celui qui ne l'a pas eû , qui puissent se plaindre de la Loi , qui aura donc droit de se récrier ? Personne ; & si l'on entendoit quelque murmure , il ne s'éleveroit que de la part de ceux qui sont ennemis de l'intérêt public. De pareils insectes ne doivent pas être écoutés. On les regarde , & on les écrase.

Je ne suis pas ennemi du bien public , ajoutera quelqu'un ; je suis timide , je n'ai pas eu la petite Vérole , & malgré qu'on veille à ma sûreté , je crains d'être un jour soumis au joug de la Loi.

Nous vous passons votre timidité

si vous êtes dans la classe du sexe pufillanime. Vous n'avez pas eu la petite Vérole, dites-vous; mais vous êtes peut-être du nombre de ceux qui en sont toujours exempts. Vous en doutez? Il vous est permis de vous en affurer. Faites-vous Inoculer par des Inoculateurs qui se tiendront ou dans les hospices, ou éloignés du commerce des autres hommes, & qui ne porteront pas dans leurs poches la boîte de Pandore au milieu de la société. Vous ne voulez pas vous faire inoculer. Fuyez toute communication avec ceux qui ont la petite Vérole. Une multitude innombrable de personnes se sont garanties de cette maladie en suivant ce conseil; & c'est celui que nous donnons à présent, en invitant de séparer les malades de ceux qui sont sains. Conseil qui, s'il n'est pas exécuté dans son entier, laissera plusieurs portes ouvertes à la contagion, par lesquelles, malgré tous vos efforts,

elle viendra vous affaillir. Ne murmurez donc plus contre le plan proposé. Prêtez les mains à son exécution, ou attendez patiemment votre sort. Si la petite vérole vous arrive, croyez-vous que, suivant les Loix Divines & humaines, il vous soit licite d'être pestiféré au milieu d'une multitude de concitoyens qui ne sont ni vos parens ni vos amis, & qui ne sont pas faits pour supporter vos infirmités? Croyez-vous que la vie de ces concitoyens n'est pas aussi précieuse que la vôtre à l'Etat.

Votre fortune sera lésée si l'on brûle vos meubles? Ne laissez dans votre chambre que les choses essentielles. Vous pouvez d'ailleurs éviter cette perte en vous retirant dans les hospices où l'on vous recevra pour de médiocres sommes, où vous serez placé suivant la dépense que vous voudrez faire. Vous êtes attaché à une famille? Que la personne qui vous sera la plus chère, que votre

domestique le plus fidèle s'enferment avec vous dans l'hospice , il ne vous en coutera que les frais de leur pension.

Envain , invoquez-vous ici la pitié des peres & des meres. Ceux qui savent apprécier ces beaux sentimens , savent qu'en penser. Cela ne peut servir tout au plus que pour le pathétique dans une Tragédie. La pitié se pèse autrement quand il s'agit du salut public. Des Juges touchés par les larmes , par le repentir , par le désespoir , condamnent néanmoins un illustre criminel au supplice le plus ignominieux , quoiqu'ils sachent bien que toute sa famille sera désolée , ou dispersée. Dans notre plan , un pere sera séparé de son fils , il est vrai ; mais ce même pere ne l'envoie-t-il pas loin de lui dans des Pensions , dans des Colléges , dans des Académies où il peut lui arriver toutes sortes de malheurs ? Il l'enverra un jour à l'ar-

mée où par honneur il se fera égorger. Il l'enverra sur Mer, où pour sa fortune il courera tous les risques possibles. Tandis que dans les hospices on veillera uniquement à sa conservation. L'enfant sera séparé de sa mere. Mais cette mere si tendre, si humaine, si sensible, confiera dès les premiers momens de sa naissance, ce fils unique & si cher à des mains étrangères, rustiques & inconnues. On le laisse partir pour un village où l'on ne connoît personne; on ne pousse pas le moindre soupir à son départ; tandis qu'on garde avec soin auprès de soi, & souvent même sur le lit de l'accouchée, les petits de la chate ou de la chienne. O tendresse bien entendue ! Difons mieux, ô cruauté dont ne sont pas capables les bêtes même les plus féroces. Qu'on nous permette donc de ne faire cas des sentimens affectueux des hommes dans les causes publiques, que quand ces sentimens

seront moins contrariés par leur conduite.

On objectera , 2^o. qu'il y a du danger à transporter ces sortes de malades , & que l'on court risque de communiquer à d'autres la contagion dans le trajet.

Distingués différens tems dans la petite Vérole ; celui qui précède l'éruption & celui de l'éruption même , celui de la suppuration & celui de l'exsiccation. Dans l'époque qui précède l'éruption , les malades ont une fièvre considérable , un grand mal de tête , quelquefois du transport ou de l'assoupissement , des vomissemens ou des nausées , des maux de reins , une douleur à la région du cœur. Les artères carotides battent , les yeux sont étincelans. Ce n'est que vers le troisieme jour que se fait l'éruption , d'abord à la tête & à la poitrine , ensuite aux extrémités. Alors tous les simptômes diminuent de violence , & se calment quelque-

fois. Peu de malades meurent dans cette première époque , & on les a toujours transportés sans risques pour eux. Nous citerons pour exemple les Colléges & les Communautés où l'on ne souffre pas de malades attaqués de maux contagieux , & où on les transporte chez des gardes & dans des endroits écartés de ceux qui sont habités. Nous citerons les pauvres qui sont transportés des environs de Paris jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Nous défions de nous citer quelque exemple de malheurs arrivés par ces transports. Au reste nous voulons qu'ils soient faits avec les plus grandes précautions possibles , & qu'on écarte tous les inconvéniens. On a trois jours pour délibérer , & prendre les moyens les plus convenables. Il n'y a pas lieu de craindre la méprise de la part des Médecins ; les symptômes ci-dessus énoncés caractérisent assez la maladie , sur-tout lorsqu'ils perséverent pendant trois

jours dans la même vigueur. Voilà le tems qu'il faut choisir pour transporter les malades. On ne doit pas craindre que dans ce moment ils communiquent dans le chemin la contagion. Le sang est en fermentation, le pus n'est pas encore formé. Ce n'est qu'au tems de la suppuration que la maladie devient contagieuse ; ce n'est que lorsque le pus s'exalte, se volatilise, s'évapore, qu'on doit appréhender la communication. Les malades sont alors dans le plus grand danger, & nous ne voulons pas qu'ils soient libres de changer de demeure, dans cet instant.

3^o. Vous comparez, poursuivra-t-on, la petite Vérole à la lèpre. Cette dernière maladie étoit moins générale que la première.

Nous accordons en partie cette proposition. Cependant *Matthieu Paris*, dit dans son Histoire, qu'il y a eû dix-neuf mille léproseries

dans la Chrétienté : ce qui suppose
 un grand nombre de lépreux. Nous
 ne disons pas qu'on fasse revivre
 les anciennes possessions de ces Hô-
 pitaux pour des malades qui comme
 les lépreux infectent par la com-
 munication ceux qui les approchent.
 Nous demandons seulement qu'on
 imite la piété, & la charité de nos
 peres qui n'ont pas voulu laisser
 transmettre à leur postérité un fleau
 qui les désoloit. Ces maladreries ont
 été toutes réunies à l'Ordre de S.
 Lazare & du Mont-Carmel, par
 Edit du Roi, du mois d'Avril 1664,
 qui n'a eû son effet, & n'a été véri-
 fié que le 18 Mai 1669. Après les
 avoir retiré des mains de plusieurs
 usurpateurs, on en a fait des Com-
 manderies qu'on a donné aux Che-
 valiers de cet Ordre confirmé de
 nouveau par Sa Majesté, en 1722,
 & 1757. Ne seroit-ce pas un emploi
 digne de ces Chevaliers, que de
 veiller à ce que la contagion ne se

répande pas davantage? Le service pour la conservation des hommes n'égaleroit-il pas en mérite celui où l'on est nécessité de les détruire? La croix de cet Ordre ne recevrait-elle pas un plus beau lustre par le salut public?

J'ai honte de rapporter une quatrième objection. Elle est si fardée, que je crains qu'elle ne fouille mon papier; mais nous ne devons rien cacher. Ce sont souvent les petits obstacles qui retardent l'exécution des grands projets. Quelques bouches accoutumées à la médisance & à la calomnie, avanceront que les Médecins perdroient à l'extinction de la petite vérole. J'aimerois autant dire que les Médecins ne devroient pas s'opposer aux progrès de la peste, parce que dans le tems de ce fleau ils sont plus occupés. Cependant ce sont les Médecins qui fournissent sans cesse des armes contre la contagion. On les voit pour

sauver la vie à d'autres hommes
 s'exposer à l'infection avec zèle &
 d'une manière intrépide. Ces ames
 de boue qui songent si fort à l'inté-
 rêt , pensent-elles que les Médecins
 n'ont pas leur vie à conserver ; qu'ils
 ne partagent pas avec les autres
 hommes la somme des maux qui
 affligent l'humanité ; qu'ils n'ont pas
 des enfans , des femmes , des parens ,
 des amis , dont les jours leur sont
 plus précieux que l'or & toutes les
 richesses imaginaires & imaginables ;
 que s'il n'y avoit pas d'autres motifs
 que l'intérêt qui engageât les Mé-
 decins à prêter leurs secours dans
 les maladies contagieuses , ils ne
 risqueroient pas de troquer leur vie
 contre une mince récompense ; qu'il
 n'y a pas de Médecin qui ne voulut
 que la santé des hommes fut inalté-
 rable ? Il participeroit sans doute
 aussi à ce beau privilége plus esti-
 mable que quelques pièces de mon-
 noie , & il cultiveroit d'autres talens

propres à lui rendre la vie aisée & plus agréable que celle d'un Esculape qui par état se livre au noble & pénible emploi de soulager dans leurs infirmités ses semblables, dont il n'attend souvent ni salaire, ni reconnaissance. Je n'ai plus qu'une observation à faire pour réprimer & déprimer une pareille injure. C'est précisément du sein même des Facultés de Médecine, que s'élevent les voix qui demandent l'anéantissement de la petite Vérole. Qu'on juge à présent, si l'insulte est bien fondée, & si les Médecins agissent par un vil intérêt.

APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, un Ouvrage manuscrit, intitulé. *Projet d'anéantir la petite Vérole*; par M^e. Le Camus, Docteur-Régent de la Faculté, &c, Et je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, à Paris, ce 22 Octobre 1767.

GARDANE.

